

L'ATHÉNÉE

AVIS

Par suite d'une erreur de l'imprimeur, un article consacré au banquet de La Mandoline, a dû être renvoyé au mois prochain. — Il paraîtra dans le numéro d'Octobre. — Tous nos regrets aux impatients qui l'attendaient.

L'abondance des matières nous empêche de publier l'Ode à Bancel de notre confrère Fabre des Essarts, si génialement interprétée par Madame Léa Maujan, de la Comédie Française. — Pour répondre à plusieurs demandes, nous l'insérerons dans le prochain numéro.

QUESTIONS SOCIALES

LA PLAIE DU FONCTIONNARISME

Mon excellent ami, M. Bonneval, m'ayant prié d'écrire pour les lecteurs de l'*Athénée* quelques articles de science et de philosophie sociales, j'ai pris aussitôt ma plume, en repos depuis près d'un an, et j'ai tracé le plan d'une série d'études de cette nature.

La science sociale comprend tout ce qui peut intéresser une nation : lois, morale, abus, maux et remèdes, organisation politique, civile, militaire, judiciaire, religieuse, etc.

Vous le voyez, chers lecteurs, ce sont là des questions très complexes, très étendues, et, finalement, dignes d'attirer l'attention des

esprits sincèrement soucieux de connaître la vie qui anime un peuple.

Toutefois, je ne peux qu'esquisser à grands traits ces questions qui, si elles étaient approfondies, exigeraient de nombreux in-folios. De temps à autre, je livrerai à vos méditations le fruit de mes études en la matière, trop heureux si j'ai pu vous intéresser aux multiples problèmes de la vie sociale.

Parmi les éléments qui entrent dans la constitution d'une nation figure en première ligne le fonctionnarisme, ou l'institution des rouages servant à assurer les divers services nationaux.

Je n'ai pas un goût très prononcé pour la statistique. Cependant, il faut convenir que, dans les circonstances présentes, cette science, d'habitude froide et aride, apparaît comme éminemment suggestive et pleine d'horizons sombres et menaçants.

Il s'agit de l'armée des fonctionnaires en France, et de son dénombrement à peu près exact.

D'après M. Neymarck et ses calculs rigoureusement et laborieusement conduits, la France possédait, en 1893 : 527,000 fonctionnaires en activité de service et coûtant au budget la jolie somme de 637,000,000 de francs.

Dans ce chiffre énorme de 527,000 fonctionnaires, ne sont compris ni les militaires, ni les assimilés. C'est-à-dire qu'il n'y a que les civils et qu'on néglige toute l'armée de réserve : les juges suppléants, par exemple, les surnumé-

raires, et autres fonctionnaires qui attendent leur tour d'émarger, mais qui sont également fonctionnaires.

Où, une simple comparaison s'impose. Sous l'Empire, il n'y avait que 200,000 fonctionnaires émargeant pour la somme de 260 millions, et, dit le journal de M. Paul de Cassagnac, à qui nous empruntons ces documents, nous n'avons pas entendu dire que le service fut plus mal fait ; de même que nous ne voyons pas que les fonctionnaires, ayant plus que doublé, nous rendent le double de services. D'autre part, nous ne pouvons pas constater que la population se soit accrue dans de telles conditions qu'il ait fallu porter raisonnablement à 527,000 le nombre des fonctionnaires qui étaient fort suffisants quand ils n'étaient que 200,000. La population est, malheureusement demeurée à peu près au même chiffre, et notre territoire, loin d'avoir augmenté, souffre encore de la mutilation alsacienne-lorraine.

La plaie du fonctionarisme est une plaie dévorante auprès de laquelle la plaie égyptienne des rats n'était qu'une simple plaisanterie.

Les fonctionnaires sont innombrables, on l'a vu ; mais ils meurent presque de faim, à l'exception de quelques chefs privilégiés.

En effet, pour 183,257 fonctionnaires, ceux d'en bas, les petits, la moyenne du traitement n'est que de 766 francs et de 1,170 francs pour 108,257 autres : ce qui fait, pour 291,000 fonctionnaires, c'est-à-dire pour plus de la moitié, une moyenne misérable de 900 francs, soit un salaire journalier de 2 fr. 70.

Il y a 38,000 fonctionnaires recevant un traitement de 2,320 à 3,550 francs.

Il y en a 4,996 avec un traitement moyen de 4,360 francs.

On en compte 2,472 avec un traitement de 5,885 francs.

1,083 fonctionnaires touchent un traitement de 8,485 francs.

Il y en a 295 avec le traitement moyen de 9,555 francs.

Maintenant, arrivons à ce qu'on peut appeler les *grosses légumes* :

Il y a 1,565 fonctionnaires à la moyenne de 12,450 francs et 212 au chiffre excessif de 25,800 francs.

Toute cette armée de fonctionnaires coûte annuellement à la France 637 millions, sans compter la somme de 63 millions inscrits au budget pour les pensions civiles, c'est-à-dire pour les retraites de MM. les fonctionnaires.

D'où provient l'écart considérable entre le chiffre et les émoluments des fonctionnaires actuels et les émoluments des fonctionnaires d'il y a trente ans ?

Il provient surtout, conclut l'*Autorité*, du besoin qu'éprouve le Gouvernement de faire payer par la France les services électoraux. On n'est député, on n'est sénateur qu'à la condition de promettre et de donner des places.

Je ne veux pour preuve de ce que j'avance que le document publié l'an dernier par la *Libre Parole* sous la signature de M. Delahaye.

Il s'agit de la circulaire adressée par M. Goullay, le préfet de l'Allier, à tous les maires, à tous les chefs de services administratifs de son département.

M. Goullay écrit, en substance, qu'il est inutile de lui demander des places, qu'il n'en aura pas de longtemps à donner, que les députés qui les promettent à tous venants le savent aussi bien que lui, qu'il est urgent que leurs électeurs ne l'ignorent pas davantage.

Et M. Goullay établit comme il suit le compte des candidatures aux emplois dont il dispose, et la quantité moyenne des nominations annuelles faites par son prédécesseur de 1891 à 1896. Je laisse la parole à M. Jules Delahaye :

« Bureaux de tabac ou recettes buralistes : candidatures inscrites 823, moyenne des nominations annuelles 7 ; facteurs des postes :